

# NOUVELLES RECOMMANDATIONS DU CODIRPA POUR LA GESTION POST-ACCIDENTELLE

---

Olivier RIVIERE  
Autorité de sûreté nucléaire



# **LA DOCTRINE VERSION 2022**

---

# LE CODIRPA : UNE STRUCTURE PLURALISTE POUR PROPOSER AU GOUVERNEMENT UNE STRATÉGIE SUR LA GESTION DES CONSÉQUENCES D'UN ACCIDENT NUCLÉAIRE

**Le CODIRPA, une structure pluraliste** : experts, exploitants, services de l'Etat, CLI et ANCCLI, associations

**Mission:** réfléchir à la gestion d'une situation post-accidentelle et proposer des éléments de doctrine au gouvernement

**Travaux cadré par un mandat du Premier ministre**, pilotés par l'ASN

**Première doctrine publiée en 2012**

Propositions d'évolutions en 2019 pour tenir compte des enseignements de l'accident de Fukushima

**Par son courrier du 18 juin 2020, le Premier ministre:**

- **valide les dernières propositions du CODIRPA** qui seront intégrées dans la planification nationale de crise
- **précise le mandat du CODIRPA jusqu'en 2024**



# Associer le public à la construction de la doctrine post-accidentelle: un enjeu pour le Codirpa

Tenue en 2021 et 2022 de 4 panels citoyens autour des sites de Golfech, Tricastin, Paluel-Penly et Dampierre...

LA RÉPUBLIQUE  
DU CENTRE

À LA UNE

VIE LOCALE

SPORTS

LOISIRS

ÉCONOMIE



## Dampierre-en-Burly

### Une réflexion citoyenne qui séduit

Publié le 01/03/2022



+ S'ABONNER

Jean-Marc Bertho et Florence Gabillaud-Poillon, de l'Autorité de sûreté nucléaire, ont organisé une réunion publique, ce samedi, en partenariat avec la commission locale d'information de Dampierre-en-Burly.



LIRE LE JOUR



... dont les retours ont été pris en compte dans la proposition de stratégie post-accidentelle transmise au Gouvernement

# DES TRAVAUX PLURALISTES QUI ALIMENTENT LA PLANIFICATION DE CRISE NATIONALE



# Les enjeux liés à la révision de la doctrine post-accidentelle de 2012

- ✓ **Prendre en compte des nouvelles problématiques**
  - ✓ Les conséquences de rejets longs issus d'un accident de CNPE
  - ✓ Le retour d'expérience des exercices
    - ✓ continuité phase d'urgence/post-accidentelle
    - ✓ lisibilité insuffisante de la doctrine existante
  - ✓ Approfondissement de la stratégie de protection de la population vis-à-vis du risque ingestion
- ✓ **... tout en conservant les points forts de la doctrine de 2012**
  - ✓ Définition des différents champs et des objectifs de la gestion post-accidentelle
  - ✓ Prise en charge et accompagnement des populations concernées
  - ✓ Gestion de l'eau potable
  - ✓ ...



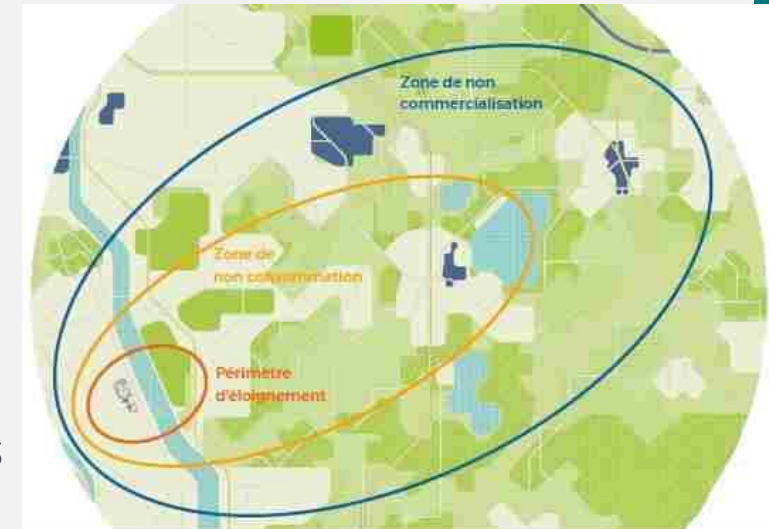
# Une protection de la population structurée par zones

➔ Une zone = une action de protection de la population

## Quatre principales mesures de protection :

- Eloignement de la population
- Contrôle des denrées alimentaires avant commercialisation
- Interdiction de consommation des denrées fraîches produites localement
- Recommandations alimentaires

Evolution des zonages avec l'amélioration de la connaissance de la radioactivité dans l'environnement et son évolution (décroissance, décontamination)



Des zonages définis dans la continuité des mesures prises pendant la phase d'urgence

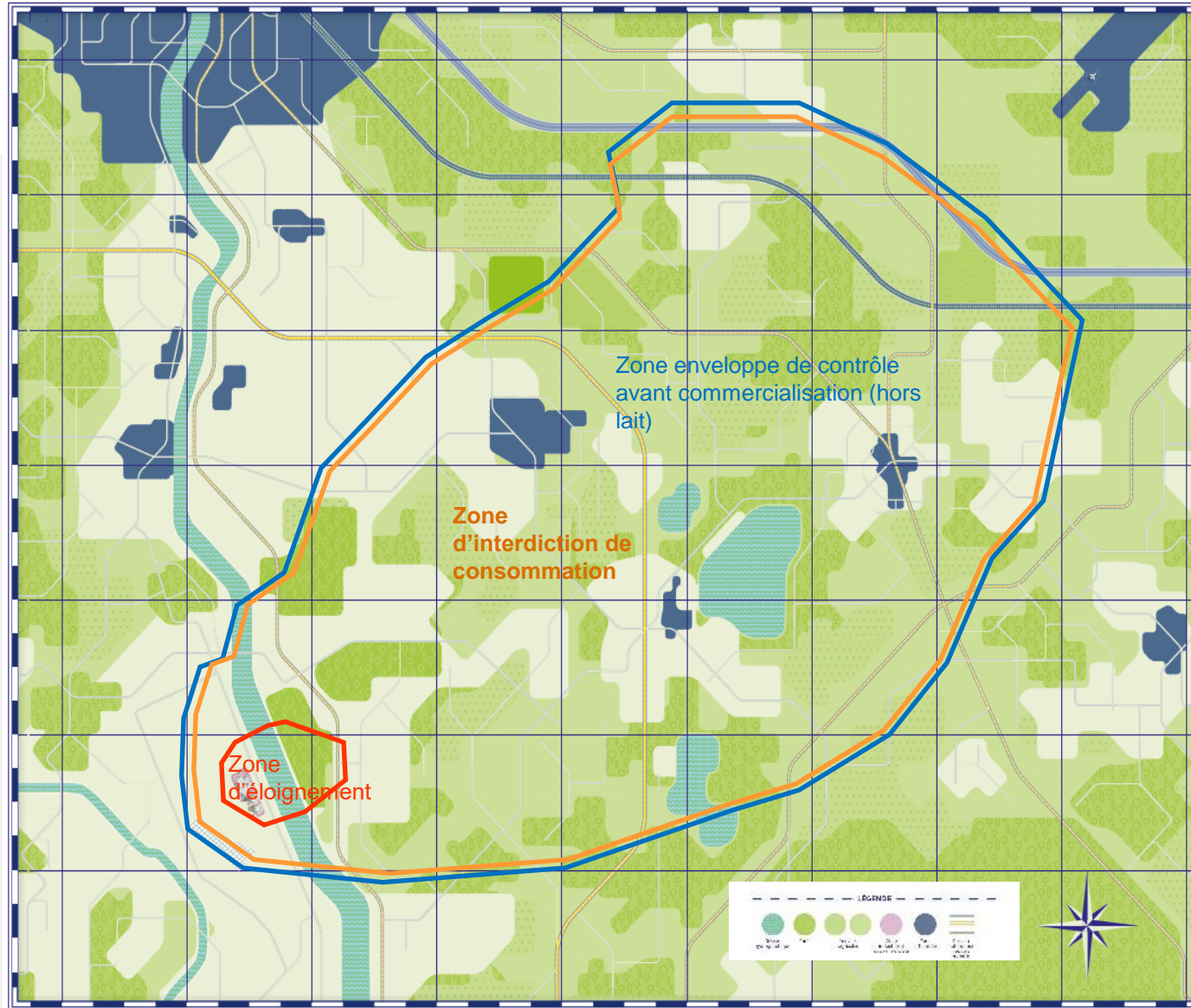
# Exemple de zonage au début de la phase post-accidentelle

## Les mesures de protection associées aux différentes zones

Zone d'éloignement  
→ **Je n'habite pas**

Zone d'interdiction de consommation  
→ **Je ne consomme pas les denrées fraîches locales (hors commercialisation)**

Zone enveloppe de contrôle avant commercialisation  
→ **Les denrées sont contrôlées avant d'être commercialisées**





## Exemple de zonage au début de la phase post-accidentelle

### Les mesures de protection associées aux différentes zones

Zone d'éloignement  
→ **Je n'habite pas**

Zone d'interdiction de consommation  
→ **Je ne consomme pas les denrées fraîches locales (hors commercialisation)**

Zone enveloppe de contrôle avant commercialisation  
→ **Les denrées sont contrôlées avant d'être commercialisées**

Zone de recommandation alimentaire  
→ **Les denrées fraîches locales peuvent être consommées mais dans le cadre d'une alimentation diversifiée**



# L'évolution spatiale et temporelle des zonages

Les périmètres sont évolutifs dans le temps, en fonction de la décroissance radioactive, des actions de réduction de la contamination, des contrôles sur les denrées alimentaires



Après quelques jours

Après quelques mois

Après une décennie



Périmètre d'éloignement

Zone d'interdiction de consommation

Zone de contrôle avant commercialisation

# Autres zonages

- En parallèle, il peut être décidé localement l'interdiction de fréquenter des espaces où les substances radioactives ont tendance à se concentrer (forêts, espaces verts, etc.)
- Des actions ciblées de décontamination peuvent être mises en place dans toutes les zones précédemment citées pour favoriser la reconquête des territoires





# Les axes de travail du CODIRPA pour la période 2020-2024

1. Proposer des stratégies de réduction de la contamination et de gestion des déchets
2. Proposer des stratégies de gestion des milieux aquatiques (actions et zonages aux niveaux fluvial et marin)
3. Examiner la pertinence de la doctrine pour des accidents nucléaires ou radiologiques hors CNPE, en particulier en cas de rejets avec émetteurs alphas
4. Renforcer la culture du « risque » autour des installations nucléaires et proposer des modalités d'association du public et des acteurs des territoires pour la phase post-accidentelle



# Les liens vers les supports d'accompagnement produits par le CODIRPA

- Informations utiles sur le post-accident :  
<https://post-accident-nucleaire.fr/>  
<https://www.asn.fr/Prevenir-et-comprendre-l-accident/Gestion-post-accidentelle>
- Consultation et téléchargement du guide pratique :  
<https://post-accident-nucleaire.fr/preparation-la-gestion-post-accidentelle-dun-accident-nucleaire>
- Consultation et téléchargement du Q/R santé:  
<https://post-accident-nucleaire.fr/sites/default/files/2022-01/ASN-Reponses%20CODIRPA%20-%202021%20dec%2020Interactif.pdf>

